

Natura 2000
Regards croisés sur une politique européenne
de gestion des milieux naturels

RESUME DE LA COMMUNICATION ORALE

Titre :

Le parc de Collserola un espace naturel métropolitain né sous l'initiative de l'administration locale. De la protection urbanistique à l'intégration au réseau Natura 2000.

Auteur(s) et Organisme(s) :

Josep PERPINYA PALAU (Vice-Président exécutif du parc de Collserola ; Maire de la commune de Sant Just Desvern)

Marià MARTI VIUDES (Directeur du parc de Collserola. Barcelone, ESPAGNE)

Coordonnées :

Consorti del Parc de Collserola
Carretera de l'Església 92
08017 Barcelona. Espagne.
Tel. +34 93 2800672
Fax +34 2806074
mmarti@parccollserola.net

Résumé :

Le Parc de Collserola est un espace naturel de 8.400 ha. localisé au cœur de l'aire métropolitaine de Barcelone. Sa protection émane originalement de la législation urbanistique (Plan Général Métropolitain - PGM de 1976 et Plan Spécial de Protection de 1987), qui prétend rendre compatibles usage public et protection des écosystèmes. Depuis, il dispose d'un organe de gestion dans lequel travaillent 85 personnes distribuées entre les Services techniques, la station biologique, centre d'information, 2 centres d'éducation à l'environnement (ces trois derniers centres accueillent annuellement 30.000 écoliers).

En ces moments le débat se centre autour de la déclaration du Parc de Collserola en tant que Parc Naturel, ce qui devra être compatible et encaisser harmonieusement avec l'aménagement urbanistique final et entraînera une modification du PGM. L'étalement urbanistique autour du parc est énorme, et c'est pour cette raison que les dernières années, les communes impliquées ont promu beaucoup de modifications du PGM en faisant augmenter surtout les zones protégées par la déprogrammation de zones à bâtir.

La proximité de cette disponibilité de nature pour les 3 millions de personnes de l'aire métropolitaine de Barcelone a converti notre parc en un élément stratégique d'importance croissante, symbole de qualité de vie pour les villes de son entourage. L'offre publique a évolué d'un usage dur (pique-nique, barbecues, etc.) à un usage plus naturaliste. La consolidation du concept de durabilité de nos villes et de ses territoires a fait augmenter la nécessité d'une plus grande reconnaissance de ses valeurs naturelles, en valeur absolu, mais surtout, en valeur relatif.

C'est pourquoi, l'organe propre de gestion et son Conseil d'Administration, formé par les élus des administrations locales, ont sollicité l'inclusion de la plupart du Parc de Collserola au Réseau Natura 2000 en raison de la présence d'habitats (forêts de chêne vert, rouvre, pin d'Alep, aulne, peuplier, etc.) et d'espèces (mammifères, amphibiens, chiroptères et insectes) d'intérêt communautaire. En plus, le Parc de Collserola est un espace protégé depuis 18 ans et qui dispose d'un organisme gestionnaire.

Une pétition qui n'est pas exempte de polémique étant donné que les infrastructures routières prévues doivent traverser le parc, et si celui-ci est doté d'un plus haut degré de protection, les exigences environnementales pour réaliser quelque infrastructure seront plus grandes. C'est ainsi que l'on peut imaginer que l'obstacle principal pour la déclaration du Parc de Collserola comme site classé est la possibilité de réalisation d'infrastructures routières prévues dans le PGM et qui sont en ces moments en discussion dans le Programme des Infrastructures de Transport de la Catalogne.

Notre parc compte avec un outil pour la participation des citoyens, le Conseil consultatif qui regroupe les organisations écologiques, excursionnistes, culturelles, sociales, etc. qui travaillent pour la protection du parc. Ce Conseil a exigé la déclaration de site classé. En plus, les Conseils pour l'environnement et la durabilité de chaque district ou commune travaillent aussi dans le même sens.

Un espace naturel de nos caractéristiques doit compter, naturellement, avec l'accord des administrations mais aussi avec celui des citoyens et leurs entités civiques pour arriver à un consensus sur les grandes lignes d'action menées à terme et surtout pour rendre compatibles les différents usages possibles, en fonction de la capacité de charge du milieu et de la nuisance que certaines activités puissent causer sur d'autres. En ce sens il faut souligner le Projet BTT, où les normes d'usage des Bicyclettes Tout Terrain ainsi comme les itinéraires possibles ont été décidés en accord commun avec les 25 entités excursionnistes, cyclistes (Fédération Catalane, etc.),

écologistes, communes, etc., de façon à ce que entre tous on assume le compromis de diffuser des normes civiques et de circuler par des itinéraires qui ne nuisent pas la nature.

Ce projet inclut la publication d'un guide qui sera distribué à tout le monde, mais en spécial, aux usagers des bicyclettes. Le fait d'être un espace qui subit tant de pressions, dans lequel la fréquentation et l'usage des citoyens peuvent déborder, fait nécessaire augmenter les projets participatifs amples pour arriver à un consensus de modèle de parc avec l'ensemble des citoyens.

La démarche Natura 2000 mise en œuvre en Espagne embrasse actuellement le 25% du territoire national et il est prévu qu'elle atteigne le 27-30 %. Les séminaires déjà clôturés sont ceux concernant les régions biogéographiques macaronésique, atlantique et alpine. Il ne manque que la région méditerranéenne. La Catalogne propose actuellement une superficie de 20% et on prévoit qu'elle atteindra à peu près le 23 %.